

Règlement du concours Semaine du commerce équitable 2020

1. Introduction

Ce concours est organisé par Fairtrade Belgium dans le cadre de la Semaine du commerce équitable qui a lieu du 7 au 17 octobre 2020. Ce présent règlement détermine les règles et conditions de participation au concours.

2. Organisation du concours

Participe au concours via les pages officielles de Fairtrade Belgium sur Facebook et Instagram sous ce post :

Concours #semaineducommerceéquitable 🌱 Fairtrade, bio et local, c'est le trio idéal ! On vous offre un paquet pour cuisiner durable toute une journée.

Comment participer ?

😊 Dis-nous quel est ton duo préféré parmi ceux illustrés dans le visuel

👤 Nomme la personne que tu inviterais à un rendez-vous durable

Il est possible de participer jusqu'au 17 octobre à minuit. Nous choisirons l'heureux gagnant dans le courant de la semaine du 19 octobre. Tu trouveras le règlement du concours dans les commentaires.

#connectwhatsgood

3. Conditions de participation

Suis les consignes mentionnées dans la section «organisation du concours » pour que ta participation soit valide. Tu peux participer dès la publication du post le 13 octobre 2020 et jusqu'au 17 octobre 23h59.

Une seule participation par personne est possible. Les réponses qui sont modifiées ne seront pas prise en considération.

Ne sont pas admissibles à ce concours :

- Personnes mineures
- Personnes ou organisations ayant leur résidence en dehors de Belgique (résidant à l'étranger)
- Les personnes qui travaillent pour Fairtrade Belgium ou qui ont un lien avec Fairtrade Belgium
- Publications contenant des éléments violents, discriminatoires, extrémistes et immoraux.

4. Déroulement du concours

Ce concours est publié le 13 octobre 2020, les participants peuvent participer selon les conditions énoncées ci-dessus jusqu'au 17 octobre 23h59.

Dans le courant de la Semaine du 19 octobre 2020, nous choisirons les gagnants au hasard et les informerons : 1 gagnant pour le post en néerlandais sur Instagram, 1 gagnant pour le post en français sur Instagram, 1 gagnant pour le post en néerlandais sur Facebook, 1 gagnant pour le post en français sur Facebook.

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de suspendre ou de mettre fin au concours – quelle que soit la juridiction - s'il en est contraint pour des raisons légales ou pour des raisons impératives de gestion, sans qu'aucune compensation ou droit à une indemnité ne puisse être réclamée par les participants

Si des modifications sont apportées au règlement, elles seront annoncées sur le site internet www.fairtradebelgium.be

5. Prix

Le prix est un colis Fairtrade d'une valeur de 30 euros avec des produits certifiés Fairtrade et/ou biologiques. Les prix ne sont ni remboursables ni échangeables en leur contre-valeur en argent.

6. Responsabilité

L'organisateur Fairtrade Belgium n'est pas responsable des dommages matériels, dommages corporels ou accidents qui pourraient survenir suite à la participation à l'action concours et/ou à la réception/consommation du prix. Fairtrade Belgium déclare être assuré pour toute réclamation relevant de sa responsabilité civile. Les participants et les gagnants déclarent être assurés pour tout dommage résultant de leur responsabilité personnelle. Les participants et gagnants déclarent renoncer à toute réclamation à l'encontre de Fairtrade Belgium qui pourrait résulter de tout dommage subi par eux du fait de leur participation au concours et/ou à la réception/consommation du prix.

Lorsque le gagnant est connu, Fairtrade Belgium le contactera et lui demandera de fournir ses coordonnées à l'organisation pour l'attribution du prix. Cela peut également se faire par l'intermédiaire de l'organisation avec laquelle la personne participe au concours.

Fairtrade Belgium n'est pas responsable dans le cas où un gagnant ne peut être joint parce qu'il aurait fourni des coordonnées incorrectes ou incomplètes à l'occasion de sa participation.

En cas d'inaccessibilité, c'est-à-dire d'absence de réponse dans un délai d'une semaine après le premier contact, l'organisation peut nommer un autre gagnant et donc attribuer le prix à un autre participant.

7. Données à caractère personnel

Les coordonnées que l'organisateur collecte sur les participants sont soumises à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Par leur participation, les participants acceptent, s'ils sont sélectionnés en tant que gagnant, que leur nom, photo et confession apparaissent sur le site web et les autres canaux en ligne (réseaux sociaux) qui sont sous la responsabilité éditoriale de Fairtrade Belgium.

8. Contrôle de la concurrence et des décisions

L'organisateur doit superviser le bon déroulement du concours. Si toutes les conditions et exigences du règlement ne sont pas remplies ou en cas d'abus, de tromperie ou de « mauvaise foi », l'organisation se réserve le droit d'exclure un participant du concours. Le résultat d'un concours ne peut être contesté.

9. Acceptation du règlement

En participant à ce concours en ligne, le participant accepte le règlement du concours et toutes les décisions prises par l'organisateur en relation avec le concours.

10. Contact

Pour plus de renseignements sur le concours, veuillez contacter sara@fairtradebelgium.be